

GUIDE DE L'OFFRE DE PRESTATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC HANDICAPE**PDITH du Val de Marne**

Le guide de l'offre de prestations du Val de Marne a été conçu, à la demande des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour faciliter leur travail d'orientation et d'accompagnement des publics.

Il a pour objectif de rendre visible :

- Les actions accessibles au public handicapé, quels que soient les financeurs,
- Les actions mobilisables sur le département, quel que soit le cadre territorial de financement.

La notion « d'accessibilité au public handicapé » recouvre les actions spécifiques et les actions de droit commun particulièrement adaptées du fait des conditions pédagogiques et/ou matérielles facilitant l'intégration des personnes handicapées.

La structure du guide repose sur les différentes étapes d'un parcours d'insertion d'une personne handicapée, de l'orientation à l'accès à l'entreprise, et intègre donc les prestations proposées aux entreprises.



SOMMAIRE

1) Orienter et aider au positionnement professionnel➤ *Orienter*

Parcours d'orientation Professionnelle (16-25 ans)	p.5	
Service appui projet	p.6	
Préorientation spécialisée		p.7

➤ *Aider au positionnement professionnel*

Module « accompagnement / mobilisation »	p.8
Module « orientation »	p.10
Module « orientation jeunes »	p.11
Appui social individualisé (ASI)	p.12
Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)	p. 13

2) Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet➤ *Réaliser un bilan*

Bilan de compétences approfondi (BCA)	p.14
Bilan de compétences spécifiques pour les demandeurs d'emploi atteints de déficience visuelle	p.15

➤ *Accompagner l'élaboration de projet*

Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE)	p.16
Elaboration et validation d'un projet professionnel	p.17
Filières individualisées professionnalisantes (FIP)	p.18
Module « Métier »	p.19
Mobilisation vers l'emploi (MVE)	p.21
Passerelle vers l'emploi (16-25 ans)	p.22
Service d'appui personnalisé AFPA (S2)	p.23

3) Former et adapter la formation➤ *Former*

Agent administratif (AA)	p.24
Agent de maintenance sur systèmes automatisés (AMSA)	p.25
Gardien d'immeubles (GI)	p.26
Mètreur	p.27
Technicien d'études bâtiment (TEB)	p.28
Validation des acquis de l'expérience (VAE)	p.29
Compétences clefs	p.30
Module « transport et logistique »	p.31
Module « prise en main informatique »	p.32
Ateliers de pédagogie personnalisée	p.33
Formations du GRETA	p.35

➤ *Adapter à la formation*

Accompagnement du projet de formation	p.37
FLE – Dynamisation – Cognition (FDC)	p.38
Formation linguistique destinée aux demandeurs d'emploi TH	p.39
Préparatoire prolongé (PP)	p.40
Dispositif d'accès à l'apprentissage	p.41

4) Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle*➤ Outiller la recherche d'emploi*

Ateliers thématiques	p.46
Cible emploi	p.48
Coaching pour demandeurs d'emploi en situation de handicap	p.49
Parrainage (16-25 ans)	p.50
Stratégie de recherche d'emploi	p.51

➤ Aider à la mise en situation professionnelle

Module « entreprise »	p.52
Evaluation en milieu de travail (EMT)	p.53
Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR)	p.54
Insertion professionnelle des travailleurs handicapés (I.P.T.H.)	p.55

5) Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées*➤ Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement*

Action de formation préalable à l'embauche (AFPE)	p.56
Action préparatoire au recrutement (APR)	p.57
Aide au recrutement de personnel handicapé dans la fonction publique	p.58
Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)	p.59

➤ Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Bilan maintien dans l'emploi (BME)	p.60
------------------------------------	------

Orienter et aider au positionnement professionnel	Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet	Former et adapter à la formation	Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle	Informier et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées
<i>Orienter</i>	<i>Réaliser un bilan</i>	<i>Former</i>	<i>Outiller la recherche d'emploi</i>	<i>Informier et conseiller les entreprises dans leur recrutement</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours d'orientation Professionnelle • Service appui projet • Préorientation spécialisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de compétences approfondi • Bilan de compétences spécifiques pour les demandeurs d'emploi atteints de déficience visuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent administratif • Agent de maintenance sur systèmes automatisés • Gardien d'immeubles • Métreur • Technicien d'études bâtiment • V.A.E. • Compétences clefs • Module « transport et logistique » • Module « prise en main informatique » • APP • GRETA 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers thématiques • Cible emploi • Coaching pour demandeurs d'emploi en situation de handicap • Parrainage (16-25 ans) • Stratégie de recherche d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Action de formation préalable à l'embauche • Action préparatoire au recrutement • Aide au recrutement de personnel handicapé dans la fonction publique • Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement
<i>Aider au positionnement professionnel</i>	<i>Accompagner l'élaboration de projet</i>	<i>adapter à la formation</i>	<i>Aider à la mise en situation professionnelle</i>	<i>Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Module « accompagnement / mobilisation » • Module « orientation » • Module « orientation jeunes » • Appui social individualisé • Evaluation des compétences et des capacités professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise • Elaboration et validation d'un projet professionnel • Filières individualisées professionnalisantes • Module « Métier » • Mobilisation vers l'emploi • Passerelle vers l'emploi • Service d'appui personnalisé AFPA (S2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du projet de formation • FLE – Dynamisation – Cognition • Formation linguistique destinée aux demandeurs d'emploi TH • Préparatoire prolongé • Dispositif d'accès à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Module « entreprise » • Evaluation en milieu de travail • Evaluation par simulation préalable au recrutement • Insertion professionnelle des travailleurs handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan maintien dans l'emploi (BME)

Orienter et aider au positionnement professionnel

Parcours d'orientation professionnelle (POP)

Objectif	Bénéficiaires
----------	---------------

Accompagner les jeunes vers l'émergence, la construction, la mise en œuvre et la confirmation d'un choix de métier.

Les jeunes de 16 à 25 ans, dont les jeunes reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance

Pour le POP collectif :

- jeunes sans qualification, de niveaux VI et V, ayant peu ou pas d'expérience professionnelle
- jeunes de niveau IV souhaitant approfondir leur parcours professionnel

Pour le POP individuel :

jeunes jusqu'au niveau III, disposant d'une première expérience professionnelle et nécessitant une approche individuelle et personnalisée.

Contenu

Cette prestation se déroule en 3 phases :

La phase d'exploration, qui permet de faire émerger un projet professionnel à travers trois étapes : la connaissance de soi, la connaissance de l'environnement socioprofessionnel et la finalisation du projet professionnel.

La phase de découverte concrète, qui permet de confronter le jeune à la réalité du métier qu'il a choisi dans la phase précédente, soit par un stage en entreprise, soit par un plateau technique.

La stratégie d'objectifs, entretien d'une heure minimum qui permet au jeune d'établir les étapes à venir nécessaires à la concrétisation de son projet.

Durée et modalités	Modalités de prescription
--------------------	---------------------------

POP collectif : la durée minimale des 2 premières phases est de 30 heures chacune. La durée maximale d'un parcours est fixée à 180 heures, s'étalant au maximum sur 12 mois en cas d'interruption de parcours (due à l'indisponibilité de plateaux techniques, à l'absence d'opportunité de stages,...).

La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

POP individuel : la durée minimale de la 1ère phase est de 25 heures. La durée totale est également de 12 mois maximum, de date à date.

Prestation non rémunérée.

Prescripteur	Opérateur	Financier
--------------	-----------	-----------

Mission Locale

Missions locales du Val de Marne
 Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire

Région Ile-de-France

Orienter et aider au positionnement professionnel**Service appui projet****Objectif**

- Aider les personnes handicapées à préfigurer leurs choix professionnels.
- Améliorer la qualité des orientations prononcées par la CDAPH.

Bénéficiaires

Les personnes ayant déposé une demande de RQTH et d'orientation à la MDPH

Contenu

Ce service comprend 4 phases :

Accueil et information : informations collectives sur des lieux de proximité (Coordinations Handicap Locales de la MDPH) ;

Détection des pistes de projets : un ou plusieurs entretiens individuels exploratoires ;

Validation des pistes détectées : par une ou plusieurs mises en situation professionnelle en entreprise (seulement si des pistes de projets ont émergé, sinon arrêt de la prestation) ;

Préconisations et proposition d'orientation à la CDAPH.

Durée et modalités

40 heures maximum sur une période de 5 à 6 semaines.
Formation non rémunérée mais avec des défraiements.

Modalités de prescription

La prestation est uniquement prescrite par la MDPH avec l'accord de la personne, en amont des équipes pluridisciplinaires.

Prescripteur

MDPH

Opérateur

Opérateur conventionné par l'Agefiph

Financier

Agefiph

Orienter et aider au positionnement professionnel**Préorientation spécialisée****Objectif****Bénéficiaires**

Les objectifs de la préorientation spécialisée sont de :

- Proposer une interface entre le soin en psychiatrie et le monde du travail ;
- Permettre aux personnes présentant un handicap psychique de bénéficier d'une insertion sociale et professionnelle

Travailleurs handicapés présentant des troubles psychiques stabilisés, liés à une pathologie mentale ou à une souffrance psychique d'origine sociale.

Contenu

- Evaluations des compétences
- Réadaptation au contexte socio-professionnel
- Elaboration de projet social et / ou professionnel

Durée et modalités**Modalités de prescription**

6 mois

Orientation CDAPH

Prescripteur**Opérateur****Financeur**

MDPH

Centre Alexandre Dumas
45 rue de la Division du Général Leclerc
94250 Gentilly
Tel 01 49 69 18 40 / Fax 01 49 69 18 49
centre-alexandre-dumas@vivre-asso.com
evaluation-approfondie@vivre-asso.com

CRAMIF

Orienter et **aider au positionnement professionnel****Module accompagnement / mobilisation (formation courte AGEFIPH)****Objectif****Bénéficiaires**

Ce module est conçu pour permettre aux bénéficiaires de s'inscrire progressivement dans un parcours d'insertion professionnelle, en prenant en compte l'ensemble des difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Il s'agira de :

- Permettre au travailleur handicapé de prendre conscience des obstacles qui viennent interférer sa recherche d'emploi (les problèmes liés au ressenti personnel, psycho affectif face à la maladie et/ou au handicap, au deuil de l'ancien métier, à la dévalorisation de soi, à la perte du lien social, aux questions d'ordre matériel,...) ;
- Contribuer à résoudre l'ensemble de ces obstacles, afin de permettre au travailleur handicapé de s'engager pleinement dans une démarche d'élaboration de projet ;
- Initier un travail d'élaboration de projet et dans la mesure du possible de première validation de projet professionnel. Selon les personnes, le travail de construction du projet proprement dit pourra faire l'objet d'une étape ultérieure dans le parcours de la personne.

Le module s'adresse à un public demandeur d'emploi ou en recherche d'emploi, bénéficiaire de l'article L5212-13 du code du travail, rencontrant des difficultés de mobilisation dans une démarche d'élaboration de projet professionnel ou d'une formation.

Contenu

Le module « Accompagnement / Mobilisation » comprend obligatoirement une pré-phase de contractualisation avec la personne handicapée. Elle a pour principal objectif de compléter l'explication donnée par le prescripteur sur le module et son intérêt présumé dans son parcours, mais également de faire prendre conscience de l'investissement que représente le suivi du module.

Selon les contextes locaux, une présentation commune du module aux bénéficiaires peut être réalisée conjointement par le prescripteur et le prestataire sous forme, par exemple, d'informations collectives.

Une fois le souhait de s'engager dans le module confirmé par la personne, l'accompagnement pour l'insertion effectué avec le bénéficiaire mobilisera les phases suivantes :

- **Repérage des obstacles et des freins à l'insertion professionnelle et résolution de problématiques personnelles, socio-psychologiques, etc...**, et le cas échéant, des relais d'accompagnement sur d'autres dispositifs (prise en charge médicale, aide au logement, ASI...). Pour mener à bien cette phase, le recours aux entretiens individuels devra être privilégié et rester majoritaire. Cette phase, qui a pour objectif essentiel de procéder à un diagnostic permettra d'évaluer la pertinence de poursuivre le module ou pas.
- **Développement de « l'autonomie »**. Il s'agira d'aider la personne à prendre confiance en elle, à oser et parvenir à s'exprimer au sein d'un groupe, en se mobilisant sur un parcours. Le travail engagé à partir de l'accompagnement individuel peut être relayé par une dynamique de groupe à travers différents ateliers collectifs.
- **Projection vers l'emploi**. Le module devra permettre à la personne de prendre des repères par rapport à sa capacité à entrer ou revenir sur le marché du travail (Qu'est-ce qui la motive ? Que vise-t-elle ? Comment s'y prendre ? Comment se mobiliser pour un projet professionnel ?). Cette phase a pour objectif d'aider la personne à se projeter dans des emplois. Il s'agit de déterminer, compte tenu des contraintes personnelles identifiées, dans quelles conditions le bénéficiaire peut ou veut retravailler (horaires, pénibilités, encadrement, niveau de rémunération, etc...). Cela revient à mettre en place les premières démarches d'élaboration de projet professionnel (enquêtes métier, désirs personnels, aptitudes).

- **Une mise en situation professionnelle** peut répondre aux points cités ci-dessus. Cette mise en situation est à rapprocher d'une prestation de type « Atelier Découverte des Métiers ». Le prestataire évaluera la pertinence de faire appel ou non à cette mise en situation professionnelle. Il mobilisera pour ce faire son réseau d'entreprises⁴. Cette mise en situation pourra également se dérouler dans le cadre de plateaux techniques de centre de formation.
- **Pré-projet professionnel.** Avec l'aide de son référent (clairement défini au démarrage de module et à l'issue de son travail exploratoire, le bénéficiaire devra être en mesure de dégager un pré-projet professionnel.
- Dans l'hypothèse où le travail engagé avec le bénéficiaire aboutit à la définition d'un projet professionnel, **le volet médical devra dans tous les cas être exploré**, pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées.

Durée et modalités		Modalités de prescription
durée moyenne de 110 heures par bénéficiaire (160 heures max.) sur une période de 3 mois. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.		Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire. Un référent est désigné afin de veiller à la prise en charge individualisée de la personne et d'assurer les relations avec le prescripteur.
Prescripteur	Opérateur	Financier
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Module orientation (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Bénéficiaires

Evaluer les capacités de la personne à se projeter dans un projet professionnel, déterminer les grandes étapes d'un parcours d'insertion et évaluer ses capacités à s'inscrire dans ce parcours.

Il a pour vocation de fournir au prescripteur **un diagnostic de la situation du bénéficiaire, et évaluer ses capacités à mener une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.**

Le module doit permettre de prendre en compte l'ensemble des grands facteurs concourant à la mise en œuvre d'une démarche d'insertion professionnelle durable :

- Motivations du bénéficiaire ;
- Freins éventuels pour l'accès à l'emploi et leviers ;
- Conditions de travail et compatibilité poste / handicap.

- Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- Des personnes pour lesquelles il apparaît nécessaire de dresser un bilan détaillé de leurs attentes, de leurs aptitudes à construire une démarche d'insertion professionnelle afin de déterminer un parcours adéquat ;
- Des personnes aux profils complexes qui interrogent le prescripteur

Contenu

- Le contenu du module, et la nature des dimensions « examinées » dépendront et seront **adaptés à la demande exprimée par le prescripteur** à l'organisme prestataire. La durée sera également déterminée en fonction des résultats attendus.
- Selon les questions posées par le prescripteur au prestataire, le module permettra de préciser telle ou telle **dimension psycho-sociale, médicale ou comportementale** de la personne.
- **Le volet médical** devra dans tous les cas être exploré, pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités

Modalités de prescription

La durée de la prestation est comprise entre 12 et 28 heures.
Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.

L'entrée sur le module n'est possible qu'à partir du moment où le prescripteur a réalisé a minima un entretien avec la personne.

Une fiche de liaison mentionnant les items à mobiliser est adressée au prestataire.

Prescripteur

Opérateur

Financeur

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales

Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org

Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel****Module orientation jeunes (formation courte AGEFIPH)****Objectif****Bénéficiaires**

La prestation a pour objectifs de permettre :

- au jeune d'avoir une vision objective de ses potentialités, de ses atouts et de ses limites,
- au prescripteur de disposer des éléments nécessaires à la définition d'un projet professionnel, sur les capacités fonctionnelles du jeune et les difficultés et contraintes inhérentes à sa déficience ou de disposer de la validation médicale d'un projet professionnel déjà défini.
- d'amorcer un travail d'accompagnement du jeune vers l'acceptation de son handicap.

Jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires d'une notification CDAPH en cours de validité, bénéficiaires de l'article L323-3 (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), orientés en milieu ordinaire de travail ou en possession d'un accusé de réception de la demande du statut de travailleur handicapé.

Contenu

- **phase d'accueil** préalable destinée à apporter aux bénéficiaires une information sur les objectifs, le contenu et les modalités du déroulement de l'action.

La prestation comporte deux volets :

- **Médical :**
 - Déterminer les contraintes et contre-indications médicales et les expliquer au jeune
 - Définir les métiers incompatibles avec les contraintes médicales
 - Définir et expliquer les compensations possibles
 - Déterminer la validité d'un projet professionnel déjà existant
- **Professionnel et social**
 - Analyser le parcours du jeune au regard de son handicap (parcours scolaire, médical...)
 - Informer sur le statut de travailleur handicapé
 - Travailler sur l'acceptation du handicap et de ses conséquences
- Pour les jeunes dont la situation ne nécessite pas de suivre le module dans sa totalité, tout ou partie du volet médical pourra être mobilisé.

Durée et modalités**Modalités de prescription**

Durée de 6 à 20 heures, en fonction des besoins du jeune, sur une période de 2 mois maximum.

- de 2 à 6 h pour le volet médical,
- 14 h pour le volet professionnel et social.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.

Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.

La prestation ne répond pas aux besoins des jeunes présentant un handicap sévère.

Prescripteur**Opérateur****Financier**

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales

Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org

Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel****Appui social individualisé (ASI)****Objectif**

Permettre un accompagnement global associant insertion sociale et professionnelle dans lequel la personne aura la possibilité d'exprimer ses difficultés et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter.

- Assurer le retour consolidé des personnes à une vie professionnelle et sociale adaptée à leurs demandes et à leurs capacités
- Identifier les difficultés et établir un plan d'action visant à l'insertion
- Reconstituer un réseau de relations
- Renforcer le degré d'autonomie

Bénéficiaires

Les personnes rencontrant des problèmes particuliers d'insertion notamment professionnels en raison d'un cumul de difficultés (familiales, sociales, culturelles, de santé...) faisant obstacle à leur motivation et à leur insertion. Cette mesure s'adresse tout particulièrement aux bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficultés, personnes isolées, personnes handicapées, personnes en contrat d'insertion par l'activité

Contenu

- Entretiens individuels réguliers (fréquence à définir avec le stagiaire)
- Soutien moral : accueil, écoute, instauration d'une relation de confiance
- Définition d'un projet contractualisé et de démarches permettant sa réalisation
- Mise en place de relais ponctuels ou définitifs
- Travail de partenariat avec des organismes spécialisés (logement, santé, relations conjugales, problèmes financiers...)

Durée et modalités

6 mois / suivi par entretiens individuels

Modalités de prescription

La prestation est prescrite par la MDPH avec l'accord de la personne

Prescripteur

MDPH

Opérateur

AEF 94

111/113 rue Paul Hochart
94420 L'Hay les Roses
01 46 86 12 69
01 46 86 57 36

fr.rougier-3f@aef94.com

Financier

Conseil Général

Orienter et **aider au positionnement professionnel****Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)****Objectif**

La prestation d'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) permet au bénéficiaire, dans le cadre de son parcours de recherche d'emploi, de :

- Valider ses compétences et capacités correspondant à un emploi métier donné pour qu'il puisse proposer sa candidature sur des offres d'emploi ciblées,
- Elargir sa cible d'emploi en identifiant des emplois/métiers périphériques sur lesquels il peut se positionner au regard de ses compétences, de ses capacités professionnelles, et du marché de l'emploi.

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi :

- sans expérience récente dans le métier recherché,
- ayant des difficultés pour cerner ses points forts,
- souhaitant identifier les emplois proches de celui ou ceux qu'il a exercé et sur lesquels il pourrait se positionner.

Contenu

La prestation se déroule en 3 phases :

- **Phase 1** : entretien préliminaire

Accueillir le bénéficiaire, prendre connaissance de sa situation professionnelle et l'informer sur les conditions de déroulement de la prestation ECCP, ainsi que sur les méthodes et techniques mises en œuvre.

- **Phase 2** : évaluation

- Évaluer les compétences et les capacités professionnelles du bénéficiaire, pour un emploi/métier donné, identifié par un code ROME ;

- identifier au moins un emploi/métier périphérique sur lequel le bénéficiaire pourra se positionner au regard de ses compétences et capacités professionnelles et du marché de l'emploi.

- **Phase 3** : restitution des résultats

Restituer oralement les résultats de l'évaluation au bénéficiaire et lui permettre de les prendre en compte dans la poursuite de ses démarches de recherche d'emploi.

Durée et modalités

La durée de l'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) varie entre une ½ journée et 1

journée selon les emplois/métiers à évaluer.

L'ECCP est une prestation individuelle même si les phases de tests ou de mise en situation (réelle ou simulée) de travail peuvent être collectives.

Modalités de prescription

La prestation relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet**Bilan de compétences approfondi (BCA)****Objectif**

L'objectif du BCA est d'amener la personne à construire, réorienter ou confirmer son projet de retour à l'emploi :

- à partir de l'analyse de ses compétences transférables à des situations de travail
- de façon réaliste et réalisable à court terme par rapport au marché du travail.

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi notamment travailleurs handicapés et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré.

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

- Phase 1 : phase préliminaire d'analyse de la demande et de contractualisation de l'accompagnement (durée moyenne d'une ½ journée)
- Phase 2 : phase d'investigation et de confrontation
- Phase 3 : phase de conclusion du bilan (durée moyenne d'une ½ journée). La synthèse du bilan est transmise à l'agence locale prescriptrice avec l'accord du bénéficiaire.

Le référent organise les entretiens individuels, comprenant au minimum un entretien hebdomadaire de face à face avec le bénéficiaire.

En cas de tests (Cf. phase 2), la passation des tests peut être collective mais la restitution se fait individuellement.

Durée et modalités

La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 42 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements.

Modalités de prescription

La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Bilan de compétences spécifique pour les demandeurs d'emploi atteints de déficience visuelle

Objectif

- Permettre à la personne d'avoir une vision de ses potentialités, atouts et limites et ainsi de se projeter dans un projet tenant compte de l'ensemble de ses capacités
- Permettre à l'opérateur d'insertion de disposer d'éléments sur les capacités et difficultés ou contraintes inhérentes à la déficience
- Définir ou valider un projet professionnel, définir les étapes à mettre en place et rendre la personne actrice de son projet

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personnes handicapées au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilés), atteints de déficience visuelle

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

- **Phase 1** : phase préliminaire permettant d'analyser la demande et de déterminer les attentes vis-à-vis du bilan (entretien d'information préalable avec le bénéficiaire et temps d'échange avec les différents acteurs de son insertion professionnelle)
- **Phase 2** : phase de réalisation permettant d'élaborer un projet via :

- l'exploration du parcours de vie
- l'analyse du parcours professionnel
- l'analyse des compétences
- un travail sur questionnaires
- une passation de tests
- des recherches documentaires
- la réalisation d'enquêtes

Une séance est consacrée aux évaluations (au centre Paul et Liliane GUINOT), portant sur le niveau scolaire, les potentiels et aptitudes.

S'il est jugé nécessaire, un second module d'évaluations est réalisé, portant sur le niveau de maîtrise du braille et/ou l'utilisation des outils bureautiques

- **Phase 3** : phase de restitution du bilan, consistant à réaliser une synthèse écrite et à présenter le projet professionnel du bénéficiaire lors d'une réunion rassemblant les acteurs de l'insertion professionnelle

La synthèse du bilan peut être transmise au chargé d'insertion professionnelle si accord du bénéficiaire.

Durée et modalités

Le bilan est réalisé par une petite équipe de professionnels (psychologues, médecin, formateurs techniques), en collaboration avec le centre Paul et Liliane GUINOT (dont la psychologue réalise l'évaluation des aptitudes et des potentiels du bénéficiaire).

Les temps de face à face sont constitués de :

- un entretien préalable d'informations et d'analyse de la demande
- 6 séances individuelles de travail, d'une durée de 3 heures en moyenne, une fois par semaine
- 1 entretien médical

Modalités de prescription

Pour les bénéficiaires malvoyants, la réalisation d'un bilan fonctionnel est un pré-requis pour l'entrée en bilan de compétences (bilan financé par la Sécurité Sociale et réalisable au Centre de Rééducation pour Personnes Malvoyantes de l'APAM)

Prescripteur

Cap emploi / Pôle Emploi / Missions locales

Opérateur

VIVRE EMERGENCE
37 rue Louise Weiss - 75013 Paris
01.45.70.71.25 / 01.45.70.73.84
bilanjeunes75@vivre-asso.com

Financier

Agefiph

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet****Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE)****Objectif**

Cette prestation a pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier d'un regard extérieur, d'une expertise et de conseils pour :

- Evaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création ou de reprise d'entreprise au regard de l'analyse du projet et des caractéristiques du secteur d'activité visé,
- Préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum,
- Identifier une solution alternative de retour à l'emploi à court terme en cas de risque important d'échec ou de délai de concrétisation estimé supérieur à six mois.

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise

Contenu

La prestation d'EPCE comprend 3 phases qui se déroulent sur une période de 3 à 4 semaines selon les besoins du bénéficiaire.

- Phase 1 : Contractualisation du plan d'évaluation
- Phase 2 : Diagnostic des points forts et des points faibles du projet
- Phase 3 : Bilan et élaboration d'un plan d'actions

Le nombre d'entretiens de la prestation est de 6 au total : 1 entretien de contractualisation, 4 entretiens d'évaluation et 1 entretien de bilan.

Durée et modalités

La durée de la prestation est de 6 entretiens répartis sur 3 à 4 semaines, en fonction des besoins du bénéficiaire

Modalités de prescription

La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jsp?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Elaboration et validation d'un projet professionnel

Objectif

Aider dans la définition et/ou la confirmation d'un projet d'emploi/métier

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personnes handicapées au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé). Ce service s'adresse à la fois aux personnes bénéficiant du service « accompagnement personnalisé du parcours » et aux personnes ayant fait une demande ciblée et ponctuelle.

Contenu

- Analyse approfondie des difficultés éventuelles de la personne à se projeter dans une nouvelle situation professionnelle : acceptation du handicap et de la nécessité d'un nouveau projet professionnel.
 - Exploration des champs professionnels/métiers possibles (en lien avec les compétences de la personne et les réalités du marché de l'emploi)
 - Vérification et validation des hypothèses de choix d'un métier ou d'un emploi par des investigations adaptées à la situation de la personne
 - Orientation, si nécessaire, vers un prestataire d'appui spécifique ou son association en tant que de besoin
 - Définition avec la personne d'un projet détaillé comprenant : types d'emploi visés, secteurs d'activités concernés, compétences généralement requises, principales modalités de recherche de ces types d'emploi.
- Modalités

Prestations mobilisables en cas de besoin :

- Bilan médical, fonctionnel
- Bilan de compétences
- Prestations d'élaborations de projet
- Mise en situation en entreprise
- Expertise d'un prestataire d'appui spécifique

Durée et modalités

Modalités de prescription

Prestation mobilisée à la demande de la personne et sur avis du conseiller Cap emploi lorsqu'il y a nécessité d'élaborer et de valider un projet professionnel ou de valider un projet existant

Prescripteur

Cap emploi du Val de Marne

Opérateur

Cap emploi du Val de Marne

77 bd Jean Baptiste Oudry
94000 Créteil
01 45 13 28 90
01 45 13 28 94
secretariat@areram-epsr.com

10 rue Pierre Brossolette
94270 Le Kremlin Bicêtre
01 46 77 42 82
01 46 77 42 80
secretariat@confluent-epsr.com

Financier

Agefiph

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet****Filières individualisées professionnalisantes (FIP)****Objectif**

Définir et valider un projet professionnel

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personnes handicapées au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

la prestation comprend 3 modules :

- **Module 1 "Bilan Projet"**

Faire le bilan des compétences et définir un projet professionnel

- **Module 2 "Acquisition de compétences"**

Sur un plateau technique industriel et bureautique ou en entreprise

- **Module 3 "Réalisation du projet professionnel"**

Démarche active d'emploi

Période d'application en entreprise : en fonction du projet professionnel

Ouverture sur plusieurs secteurs d'activités : Grande distribution, secteur industriel et commercial, entretien bâtiment, services divers, surveillance, sécurité, propreté-nettoyage

Durée et modalités

6 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH

Pré-requis : niveau CM1 - CM2

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP VIVRE

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail

94117 Arcueil Cedex

01 49 08 37 70

01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet****Module métier (formation courte AGEFIPH)**

Objectif	Bénéficiaires
<p>Identifier plusieurs projets alternatifs de métier ou d'emploi</p> <p>Ce module est conçu pour accompagner le bénéficiaire dans la construction de projets alternatifs de métier ou d'emploi. Il s'agira d'accompagner la personne avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acquis et les compétences du bénéficiaire, et travailler sur la transférabilité de ces aptitudes à d'autres emplois/métiers idéalement porteurs sur le bassin d'emploi ciblé ; • Apporter au bénéficiaire de nouvelles pistes de métier ou d'emploi auxquelles il n'a pas pensé et qui correspondent à ses compétences, ses aptitudes, à ses contraintes, ses envies, et à une demande sur le marché du travail ; • Accorder une attention particulière à la « durabilité » de la piste construite avec la personne • Conseiller les bénéficiaires sur la compatibilité des métiers/emplois envisagés avec leur situation de santé et identification des blocs de compétences correspondants ; • Confirmer la ou les piste(s) de métier par un stage en entreprise. 	<p>Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ; • Des personnes dont le souhait est de travailler et qui, a priori, sont en capacité d'occuper rapidement un emploi en milieu ordinaire de travail. • Des personnes pour lesquelles il apparaît nécessaire de penser différemment leur projet emploi, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> en identifiant un projet alternatif à l'emploi jusqu'alors occupé mais que le handicap a rendu difficile à tenir, en élargissant les pistes jusqu'à ce jour envisagées et en l'inscrivant dans une démarche d'employabilité durable, en prenant davantage en compte les contre-indications liées à leur état de santé et/ou éventuelles pathologies évolutives, en précisant un projet qui ne semble pas encore suffisamment mûri ou stabilisé, en testant, confirmant ce projet via une immersion en entreprise.

Contenu

Le module comprendra plusieurs temps :

- Un premier temps dans l'organisme pour identifier des pistes de projets professionnels et élaborer un projet professionnel ou un projet emploi ;
- Un second temps en entreprise : deux semaines en entreprise pour tous les bénéficiaires, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent, selon les cas, être séquentées en deux séjours dans deux entreprises différentes) afin de valider, d'invalider ou de préciser le ou les projets élaboré(s). Le prestataire accompagnera le bénéficiaire pour la recherche de la mise en situation en entreprise. Il mobilisera son « portefeuille » d'entreprises, et conseillera le bénéficiaire dans les recherches qu'il entreprendra. La mise en situation est un point clé du module.
- Un troisième temps dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi.
- Le volet médical devra dans tous les cas être exploré pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités		Modalités de prescription
Durée comprise entre 140 et 180 heures. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.		Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.
Prescripteur	Opérateur	Financier
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Mobilisation vers l'emploi (MVE)

Objectif

Mobiliser vers l'emploi les publics connaissant des difficultés d'ordre social et personnel et les aider à retrouver un emploi

Bénéficiaires

Demandeurs très éloignés de l'emploi :
 - rencontrant des problèmes personnels de différentes natures (santé, surendettement, hébergement, contraintes familiales ...), constituant des éléments bloquants pour la construction du projet professionnel et pour la recherche d'emploi
 - ayant besoin d'une prise en charge spécifique et personnalisée pour lever les freins à l'emploi
 - ayant ou non un projet en adéquation avec le marché.

Contenu

La prestation est organisée de la façon suivante :

• **Approfondissement du diagnostic élaboré par le prescripteur**

Analyse des difficultés et leur nature, repérage des trajectoires et expériences vécues et ayant conduit à ces difficultés, analyse de l'existence ou non d'un projet professionnel et son adéquation avec le marché

• **Construction du parcours**

Référence du bénéficiaire pendant le parcours, définition des actions à mener et des partenaires adaptés, accompagnement des démarches auprès des organismes compétents pour régler ses difficultés, recherche de solutions adaptées à la situation. Les différentes phases du parcours :

- recherche de solutions pour les difficultés d'ordre social et personnel
- stabilisation du ou des métiers recherchés (par la mise en œuvre si nécessaire une période en entreprise pour valider la ou les pistes dégagées)
- accompagnement vers l'emploi

Ces trois phases peuvent être menées de façon concomitante.

• **Maintien dans l'emploi** Prévention des difficultés pour une pérennisation du contrat de travail, élaboration de réponses appropriées aux problèmes rencontrés et offrir un lieu de médiation entre le salarié, son entreprise et son environnement social et professionnel.

Durée et modalités

La prestation dure au maximum 180 jours à partir de la date de l'entretien de contractualisation avec signature du contrat d'accompagnement jusqu'au bilan de l'accompagnement. La prestation peut avoir lieu en groupe et/ou en individuel.

Modalités de prescription

La prescription d'une mobilisation vers l'emploi relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
 Pour trouver l'agence la plus proche :
 Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Passerelle vers l'emploi (16-25 ans)

Objectif

Obtenir un emploi en milieu ordinaire de travail

Bénéficiaires

- Jeunes de 16 à 25 ans domiciliés en Ile-de-France :
 - présentant un handicap (déficience intellectuelle légère et/ou difficultés d'apprentissage)
 - avec le projet de travailler en milieu ordinaire
 - autonomes pour les transports en commun
 - motivés pour suivre une formation et rechercher un emploi
- Jeunes présents dans un établissement spécialisé (IME / IMPRO)
- Jeunes reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH (bénéficiaires de l'AAH ou de la carte d'invalidité)

Contenu

la prestation comprend 3 modules :

• **Module "Evaluation des capacités dans le cadre du projet professionnel" :**

- positionnement des acquis scolaires et du degré d'autonomie sociale ;
- évaluation des dispositions personnelles du jeune à intégrer un emploi ;
- capacité de communication et présentation ;
- évaluation médico-psychologique du handicap.

Sur 3 semaines.

A la fin de ce module, le jeune peut être réorienté vers le prescripteur avec des préconisations (accompagnement spécifique, orientation vers le milieu protégé, soins...) ou accueilli sur l'action avec une mise en œuvre de son parcours individualisé.

• **Module "Elaboration / validation du projet professionnel" :**

- atelier « champs professionnels » : découverte des métiers, des outils de recherche d'emploi...
- atelier « autonomie sociale /vie pratique » : être plus à l'aise dans la vie quotidienne, consolider les savoirs de base ;
- atelier « expression et communication » en lien avec l'entreprise.

Sur 6 mois maximum (500 heures en moyenne), dont 13 semaines en centre et 8 semaines en entreprise.

• **Module "Appui à l'intégration dans l'emploi" :**

- atelier « Recherche d'emploi » pour les jeunes en recherche active d'emploi ;
- suivi en entreprise, pour les jeunes ayant signé un contrat de travail.

Sur 12 mois maximum.

Durée et modalités

Parcours modulaire, pour une individualisation des durées, adapté aux besoins du jeune : de 3 semaines à 19 mois maximum.

Le jeune peut être présent jusqu'à 4 jours par semaine suivant les besoins, le 5ème jour étant réservé aux démarches (ANPE, soins, retour en IME/IMPRO).

Modalités de prescription

- Contact téléphonique du prescripteur pour introduire la candidature du jeune ;
- Envoi d'une fiche de liaison et d'une note synthétique sur la scolarité et les stages professionnels ;
- Etapes d'analyse de la demande : entretiens individuels avec le jeune et/ou le prescripteur
- Signature d'un contrat avec le jeune ou signature d'une convention tripartite pour les jeunes en IME/IMPRO.

Prescripteur

Pôle Emploi
Cap emploi
Missions locales

Opérateur

ARERAM Relais Formation
33 rue J. de Wils 94500 Champigny/Marne
01 45 16 02 94 / 01 45 16 98 72
secretariat@areram-relaisformation.com
VIVRE EMERGENCE
37 rue Louise Weiss 75013 Paris
01.45.70.71.25 / 01.45.70.73.84
bilanjeunes75@vivre-asso.com

Financier

Agefiph

Réaliser un bilan et **accompagner l'élaboration de projet**

Service d'appui personnalisé de l'AFPA (S2)

Objectif

Définir un projet de formation par les psychologues du travail des services d'orientation professionnelle de l'AFPA

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

La prestation est constituée de plusieurs étapes :

- **Etape 1** : entretien individuel, confirmation du besoin ;
- **Etape 2** : construction et validation du parcours ; Suite à l'étape 2, plusieurs solutions peuvent être proposées :
 - l'orientation vers le milieu protégé,
 - la VAE,
 - la recherche d'emploi.

Le bénéficiaire peut également réaliser une évaluation de ses compétences et acquis professionnels avant de passer à l'étape 3.

- **Etape 3** : élaboration et mise en œuvre d'un parcours de formation. L'étape 3 se poursuit par un parcours AFPA ou autre ou par une orientation en CRP (sur décision de la CDAPH).

Durée et modalités

Modalités de prescription

La prestation est mobilisée par le Pôle Emploi, le Cap emploi, la mission locale ou la CDAPH.

Prescripteur

Pôle Emploi
Cap emploi
CDAPH
Mission locale

Opérateur

AFPA Service d'Orientation
Professionnel (SOP)

ZI Le Closeau, rue Marc Seguin
94015 Créteil Cedex
0825 111 111
01 42 07 13 92

Financier

Etat/Agefiph

Former et adapter la formation

Agent administratif (AA)

Objectif

Obtenir un titre professionnel de niveau V visé par le ministère du travail, en vue d'un emploi d'agent administratif dans le secteur public, privé ou associatif.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

En transversal : apprendre l'anglais, l'utilisation d'Internet, les techniques de recherche d'emploi) et consolider ses connaissances (maths, français)

- **Module 1** "Organiser son poste bureautique et produire tout document à l'aide de logiciels de bureau" : utilisation, organisation et maintenance d'un poste bureautique.
- **Module 2** "Accueillir les visiteurs, recevoir et émettre les appels téléphoniques, réceptionner et expédier le courrier" : traitement de gestion de l'accueil physique et téléphonique.
- **Module 3** "Traiter les opérations administratives et commerciales courantes de l'entreprise" : gestion commerciale de l'entreprise.
- Ateliers optionnels Anglais et/ou Comptabilité en fonction du profil du stagiaire.

Période d'application en entreprise : 10 semaines

Durée et modalités

14 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH
 Pré-requis : niveau 5ème - 4ème, maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral, sens du contact et de la communication

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail
 94117 Arcueil Cedex
 01 49 08 37 70
 01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Former et adapter la formation

Agent de maintenance sur systèmes automatisés (AMSA)

Objectif

Obtenir un titre professionnel de niveau V visé par le ministère du travail, en vue d'un emploi d'agent de maintenance

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

En transversal : apprendre la bureautique, l'utilisation d'Internet, les techniques de recherche d'emploi) et consolider ses connaissances (maths, français)

- **Module 1** "Réaliser l'installation d'automatismes autonomes" : équiper le coffret ou l'armoire de commande et réaliser l'interconnexion des différents éléments de la machine.
- **Module 2** "Assurer la maintenance (niveau 1 à 4) d'automatismes autonomes" : maintenance curative, maintenance préventive.
- **Module 3** "Réaliser les modifications électriques de systèmes industriels automatisés" : réaliser l'extension ou la modification, participer au contrôle et à la mise en service.
- **Module 4** "Assurer la maintenance (niveau 1 à 2) de systèmes industriels automatisés" : intervenir rapidement dans le cadre du dépannage, la réalisation doit être fiable et respecter les normes.

Période d'application en entreprise : 8 semaines

Durée et modalités

16 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH
Pré-requis : niveau 5ème, 4ème

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail

94117 Arcueil Cedex

01 49 08 37 70

01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Former et adapter la formation**Gardien d'immeuble (GI)****Objectif**

Obtenir un titre professionnel de niveau V visé par le ministère du travail, en vue d'un emploi de gardien d'immeubles dans le secteur public ou privé

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

En transversal : apprendre la bureautique, l'utilisation d'Internet, les techniques de recherche d'emploi et consolider ses connaissances (maths, français)

- **Activité 1 "Patrimoine"** : entretenir le patrimoine et veiller à la sécurité du bâti.

- **Activité 2 "Entretien courant"** : entretenir les parties communes.

- **Activité 3 "Gestion locative"** : participer aux actes de gestion locative.

- **Activité 4 :**

- "Habitants / méthodologie" : communiquer avec les locataires au quotidien ;

- "Connaissance du milieu professionnel" : intervenir dans le secteur du logement social.

Période d'application en entreprise : 14 semaines

Durée et modalités

11 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH

Pré-requis : maîtrise de la lecture et de l'écriture, sens du contact humain, capacité d'adaptation

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail

94117 Arcueil Cedex

01 49 08 37 70

01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Former et adapter la formation

Métreur

Objectif

Obtenir un titre professionnel de niveau V visé par le ministère du travail, en vue d'un emploi de métreur

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

En transversal : apprendre la bureautique, l'utilisation d'Internet, les techniques de recherche d'emploi et consolider ses connaissances (maths, français)

- **Module 1** " Faire le métré tout Corps d'Etat d'une opération de construction simple" : quantifier seul ou en équipe les différents ouvrages TCE du projet.
- **Module 2** "Estimer au bordereau une opération de construction simple" : réaliser la mise à prix à l'aide d'un bordereau de prix de référence.
- **Module 3** "Faire l'étude de prix aux déboursés d'une opération de construction simple" : élaborer le prix des travaux de construction d'un projet de technologie courante.
- **Option Menuiserie** "estimer en déboursés secs les menuiseries bois"

Période d'application en entreprise : 6 semaines

Durée et modalités

15 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail
94117 Arcueil Cedex
01 49 08 37 70
01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Former et adapter la formation

Technicien d'études bâtiment (TEB)

Objectif

Obtenir un titre professionnel de niveau IV visé par le ministère du travail, en vue d'un emploi de technicien dans le secteur du bâtiment (dessinateur projeteur, ingénieur conseil)

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

En transversal : apprendre la bureautique, l'utilisation d'Internet, les techniques de recherche d'emploi et consolider ses connaissances (maths, français)

- **Module 1** "Réaliser l'étude technique d'un projet de construction et en faire la description" : rechercher et proposer des solutions techniques, rédiger une notice technique sommaire TCE, apporter des modifications d'un CCTP.
- **Module 2** "Faire le métré tous corps d'état d'une opération de construction et l'estimer au bordereau ou aux ratios" : quantifier et chiffrer différents ouvrages TCE.
- **Module 3** "Réaliser la représentation graphique générale d'une construction" : produire l'ensemble des pièces graphiques d'un projet de construction d'une technicité courante.
- **Module 4** "Etablir un dossier de demande de permis de construire" : réaliser le dossier de plans et le volet paysager, remplir les formulaires administratifs requis.
- **Module 5** "Réaliser un dossier de détails d'exécution d'une construction" :
 - réaliser les plans de détails qui seront joint au DCE,
 - réaliser des plans d'exécution à partir d'un dossier DCE.

Durée et modalités

16 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH
Pré-requis : niveau 2nde

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

54 avenue François Vincent Raspail
94117 Arcueil Cedex
01 49 08 37 70
01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Former et adapter la formation

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Objectif

Obtenir un titre professionnel par la validation des acquis de l'expérience

Bénéficiaires

salariés ou demandeurs d'emploi possédant trois années d'expérience

Contenu

Accompagnement

- Une étape d'aide à la constitution des dossiers de demande de recevabilité (4 heures) :
 - Rappel des étapes de la procédure ;
 - Aide au recueil des pièces ;
 - Appui à la description des compétences.
- Une prestation d'accompagnement (8 à 15 heures suivant le degré d'autonomie des candidats ; après la recevabilité du dossier par la DDTEFP) :
 - Description des modalités concrètes d'organisation des sessions de validation ;
 - Visite des plateaux techniques ;
 - Apport sur la méthodologie de préparation à la certification ;
 - Entretien et analyse des compétences acquises par l'expérience ;
 - Préparation du dossier de synthèse attestant d'une pratique professionnelle.

Epreuve de validation

La présentation à l'épreuve de mise en situation professionnelle et celle à l'entretien avec un jury se font en fonction des dates programmées par le centre dans le cadre de ses propres activités de formation.

Durée et modalités

4 heures pour la constitution du dossier de demande de recevabilité

8 à 15 heures pour l'accompagnement du parcours

Modalités de prescription

Prescripteur

Pôle Emploi
Cap emploi
Missions locales
individuels

Opérateur

CRP Vivre

54 avenue François Vincent Raspail
94117 Arcueil Cedex
01 49 08 37 70
01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Financier

Selon le statut du bénéficiaire : Opcv,
Opacif, Agefiph

Former et adapter la formation**Compétences clefs****Objectif**

Acquérir la ou les compétences de base (communication en langue française, en langue anglaise, raisonnement et sciences, informatique, autoformation guidée) ou se remettre à niveau.

Bénéficiaires

Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, notamment ceux en CIVIS renforcé; Salariés en contrat aidé non marchand ou insertion; ...

Publics prioritaires :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Travailleurs handicapés

Contenu

Domaines :

- BUREAUTIQUE, BUREAUTIQUE INITIATION, TÉLÉCOPIE, TÉLEX
- FRANCAIS MISE A NIVEAU GRAMMAIRE, ORTHOGRAPHE, PERFECTIONNEMENT FRANÇAIS
- MISE A NIVEAU, FORMATION DE BASE, PERFECTIONNEMENT DE BASE, SAVOIRS DE BASE
- RAISONNEMENT LOGIQUE
- ANGLAIS

Durée et modalités

Formation non rémunérée

Modalités de prescription

Pré-requis :

Avoir le niveau VI ou Vbis ou V. Etre orienté vers la formation par un prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, mission locale, maison de l'emploi labellisée, centre de ressources illettrisme) et avoir un projet professionnel.

Prescripteur

Cap emploi / Pôle Emploi / Missions locales

Opérateur

GRETA GEFORME
78 avenue du Président Wilson Collège
Victor Hugo
94230 CACHAN
Tel. 01.56.74.14.60
Mail : appcachan@wanadoo.fr

Financier

DRTEFP
Possibilité AGEFIPH

Former et adapter la formation

Module transport et logistique (formation courte AGEFIPH)

Objectif	Bénéficiaires
----------	---------------

Obtenir les permis, attestations, certificats indispensables pour l'emploi visé

Ces modules permettront aux bénéficiaires :

- pour les métiers liés aux transports, d'obtenir les permis C, EC, D, ou la FIMO, la FCOS
- pour les métiers de la logistique, d'obtenir le CACES

Les personnes bénéficiant d'un ou de plusieurs de ces modules devront impérativement avoir validé leur projet professionnel avec le prescripteur. Le module devra s'inscrire dans le parcours professionnel de la personne. Il lui permettra d'accéder à un métier pour lequel les permis, attestations certificats sont indispensables. La personne aura eu, au préalable, une validation de la pertinence du projet professionnel au regard de son handicap.

Contenu

Chaque module (permis C/EC, permis D, FCOS, FIMO CACES) est un module à part entière (qui devra donc durer moins de 210 heures).

Le contenu de chaque module répondra aux contenus de référence pour l'obtention de ces certificats et attestations. .

Durée et modalités	Modalités de prescription
--------------------	---------------------------

Chaque module sera d'une durée inférieure ou égale à 210 heures

Dans le cas où un bénéficiaire doit pour son projet professionnel passer plusieurs de ces permis, attestations, certificats/formations, cela fera l'objet chaque fois d'une nouvelle prescription par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financier
--------------	-----------	-----------

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales

Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org

Agefiph

Former et adapter la formation

Module prise en main informatique (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet

L'objectif de ce module est de permettre aux prescripteurs d'orienter les personnes qu'ils accompagnent vers un module court qui les familiarise en quelques jours avec l'outil informatique.

(Dans le cadre de son plan TIC, l'Agefiph propose d'équiper d'un ordinateur et d'une connexion internet des demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés, à la condition qu'ils aient suivi précédemment une formation en NTIC d'un minimum de 35 heures)

Bénéficiaires

Ce module est destiné aux personnes qui sont **peu familiarisées avec les équipements informatiques** (ordinateur, imprimante, internet). Les premiers réflexes d'utilisation d'un ordinateur seront utiles pour elles dans le cadre de leur vie professionnelle : pour leur recherche d'emploi (consultations d'offres d'emploi sur Internet, envoi de candidatures par courrier électronique, ...), et pour leur futur emploi (quel que soit leur projet professionnel).

Ce module est donc pertinent pour les personnes aux différentes étapes de leurs parcours **d'insertion professionnelle**. Il peut intervenir le cas échéant en amont de la définition d'un projet professionnel.

Ce module de « prise en main » de l'informatique pourra déboucher ensuite sur une formation de droit commun sur les outils informatiques et bureautiques.

Contenu

Le module comprendra impérativement **un premier temps pour évaluer rapidement le degré** d'appropriation par la personne de l'outil informatique afin de déterminer avec elle la durée du module et les objectifs clefs de l'apprentissage.

Les différents points clé du module « prise en main » seront :

A minima, (35h):

- La « prise en main » de l'ordinateur ;
- La « prise en main » de la messagerie électronique ;
- La « prise en main » d'internet ;
- La « prise en main » d'une connexion internet et dialogue avec un opérateur ;

Le cas échéant :

- La prise en main d'un document Word ou Excel

Durée et modalités

Modalités de prescription

Durée entre 35 et 70 heures selon les bénéficiaires.

Prescripteur

Opérateur

Financeur

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales

Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org

Agefiph

Former et adapter la formation**Atelier pédagogique personnalisé (APP)****Objectif**

Apporter à un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel, une formation de courte durée portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissages technologiques de base. Préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou un examen, soutenir une démarche de validation d'acquis de l'expérience, disposer des compétences exigées pour trouver ou retrouver un emploi, s'adapter aux évolutions de son activité professionnelle, renforcer l'efficacité d'une autre formation (formation en alternance, formation à distance).

Bénéficiaires

Plus de 16 ans en contrat aidé, apprentis, jeunes des pôles mobilisation ou de préqualification, stagiaires inscrits au CNED, individuels, ADS.

Publics prioritaires :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Salariés congés individuels de formation
- Travailleurs handicapés
- Allocataires du rsa

Contenu

- Français, maths, biologie, bureautique (Windows, Internet, Word, Excel, Power Point, Access), tests psychotechniques...
- Spécificités pédagogiques : Ateliers en autoformation accompagnée dans tous les domaines traités par l'APP, travail en centre de ressources avec appui possible d'un animateur, ateliers collectifs réguliers, apprentissages en groupe sur thèmes spécifiques (atelier écriture, monde actuel), constitution de petits groupes occasionnels sur besoins communs, atelier APP mode d'emploi, atelier méthodologique (apprendre à apprendre).

Durée et modalités**Modalités de prescription**

120 heures

Pré requis :

Niveaux acceptés à l'entrée de l'APP : très bas niveaux (primaire).

Prescripteur	Opérateur	Financier
	<p>LES CLES DE L'AVENIR 2 rue des Belle vues Mairie 94350 VILLIERS SUR MARNE Tel : 01.49.41.41.50 app.villersm@app.tm.fr</p>	
	<p>APP de Cachan - GRETA GEFORME 94 78 avenue du Président Wilson Collège Victor Hugo 94230 CACHAN Tel : 01.49.08.59.80 app.cachan@app.tm.fr</p>	
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	<p>APP de St Maur - GRETA GEFORME 94 10 rue du Pont de Créteil Collège Rabelais 94100 St Maur des Fosses Tél : 01 48 86 44 30 Mail : app.st.maur@app.tm.fr</p>	Conseil Régional
	<p>APP de Créteil – TANAGRA Formation 1 voie Félix Eboué 94000 Créteil Tél : 01 41 78 80 26 Mail : app.creteil@app.tm.fr</p>	
	<p>APP Chennevières – GRETA GEFORME 94 12 rue Christophe Colomb Leader Club 115 94370SUCY EN BRIE Tel : 01.45.93.24.98 Mail : app.chennevieres@app.tm.f</p>	

Former et adapter la formation**Formations du GRETA****Objectif****Bénéficiaires**

Faciliter le retour à l'emploi des personnes handicapées demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, et mieux préparer leur insertion professionnelle par :

- des formations réalisées dans le cadre des parcours courts non rémunérées, professionnalisantes ou certifiantes,
- des formations réalisées dans le cadre des parcours longs rémunérées, professionnalisantes, certifiantes ou qualifiantes.
- des parcours dans le cadre de la VAE

Dans le cadre de la convention DAFCO / Agefiph :

les demandeurs d'emploi handicapés, jeunes et adultes, bénéficiaires de l'article L 323-3 du code du travail (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, suivis par une structure Cap Emploi, Pôle Emploi ou Mission Locale, et ayant un projet professionnel validé.

Contenu**➤ Domaines de formation du GRETA Tertiaire 94**

- Comptabilité gestion
- Esthétique coiffure
- Formation générale
- Gardiennage prévention sécurité
- Informatique de gestion
- Internet
- Langues
- Outils informatiques bureautiques
- Ressources Humaines
- Santé action sociale
- Secrétariat
- Vente commerce

➤ Domaines de formation du GRETA GEFORME 94

- Accompagnement vers emploi - orientation
- Formation générale
- Hygiène environnement
- Langues
- Logistique – transport - messagerie
- Plomberie – chauffage – génie climatique
- Prévention des risques professionnels
- Santé action sociale

➤ Domaines de formation du ESN CACHAN

- Commerce international
- Comptabilité gestion
- Electricité – électronique - électrotechnique
- Informatique industrielle
- Langues
- Prévention des risques professionnels
- Ressources humaines
- Santé action sociale
- Vente commerce

➤ **Domaines de formation du GRETA Bâtiment Industrie Paysage 94**

- Automobile
- Bâtiment second oeuvre
- Electricité – électronique - électrotechnique
- Horticulture espaces verts
- Informatique industrielle
- Maintenance industrielle
- Mécanique productique
- Métallerie
- Plomberie – chauffage – génie climatique
- Prévention des risques professionnels
- Textile habillement
- Travaux publics – BTP – gros oeuvre

Pour le détail des formations, <http://forpro-creteil.org/index.php?page=listegreta>

Durée et modalités

Modalités de prescription

- Les formations réalisées dans le cadre des parcours courts ne doivent pas excéder 210 heures, sont non rémunérées mais avec possibilité de défraiements.
- Les formations réalisées dans le cadre des parcours longs sont rémunérées et ont une durée moyenne de 600 heures, avec un maximum de 800 heures. Elles peuvent être renouvelées sous conditions (particulièrement pour les situations de formation diplômante du type BTS).
- Les parcours dans le cadre de la VAE ont une durée de 20 heures.

Prescripteur

Opérateur

Financier

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	<p>GRETA GRETA Tertiaire 94 LPO Langevin Wallon 126, avenue R. Salengro 94 500 CHAMPIGNY/MARNE Tél. : 01 45 16 19 19 / Fax : 01 48 82 19 63 Mail : gt94@forpro-creteil.org</p>	Agefiph
	<p>GRETA GEFORME 94 12 rue Christophe Colomb 115 Leader Club 94 370 SUCY-EN-BRIE Tél. : 01 56 74 14 60 / Fax : 01 56 74 15 29 Mail : geforme94@ac-creteil.fr</p>	
	<p>ESN CACHAN 61, av. du Président Wilson 94 230 CACHAN Tél. : 01 47 40 75 00 / Fax : 01 47 40 75 10 Mail : fcd@ens-cachan.fr</p>	
	<p>GRETA Bâtiment Industrie Paysage 94 LPO Adolphe Chérioux 195, rue Julian Grimau 94 408 VITRY SUR SEINE Tél. : 01 45 12 26 26 / Fax : 01 45 12 26 09 Mail : bip94@forpro-creteil.org</p>	

Former et **adapter la formation**

Accompagnement du projet de formation

Objectif

Faciliter la réalisation du parcours de formation envisagé.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou ayant déposé un dossier en ce sens à la MDPH).

Contenu

- Réassurance de la personne par le maintien de la relation avec le psychologue de l'Afpa qui a construit avec elle son parcours de formation.
- Recherche de solutions pour compenser les situations de handicap ayant des répercussions sur le parcours de formation.
- Montage du dossier « Formation Individuelle Agefiph » lorsque l'entrée en formation est conditionnée par un financement Agefiph spécifique du coût pédagogique et de la rémunération

Durée et modalités

De la validation du projet de formation jusqu'à l'entrée en formation sous forme d'entretiens individuels. La formation visée doit être qualifiante ou pré-qualifiante, se dérouler dans un dispositif de droit commun (hors CRP et Afpa).

Modalités de prescription

La prestation est mobilisée avec l'accord de la personne L'Afpa informe le référent de parcours de la personne sur la mise en œuvre de cet accompagnement.

Prescripteur

AFPA

Opérateur

AFPA Service d'Orientation Professionnel (SOP)
 ZI Le Closeau, rue Marc Seguin
 94015 Créteil Cedex
 0825 111 111
 01 42 07 13 92

Financier

Agefiph

Former et **adapter la formation****FLE – dynamisation – cognition (FDC)****Objectif**

Instrumenter et dynamiser une personne dans les champs cognitif, linguistique et relationnel afin de lui permettre de s'engager dans un projet de vie

Bénéficiaires

Personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle du fait de la non maîtrise de la langue française.

Contenu

la prestation comprend 4 modules :

- **Module 1 "Français Langue Etrangère"** Développer les structures linguistiques de base par l'appropriation d'actes de parole transférables dans la vie quotidienne.
- **Module 2 "Dynamisation"** Permettre à la personne de s'inscrire dans le processus dynamique de réinsertion sociale.
- **Module 3 "Cognition"** Mobiliser les capacités de raisonnement par un travail sur les opérations mentales.
- **Module 4 "Création de site Internet"** Relever l'élaboration un défi en concrétisant les thématiques abordées par l'élaboration et la réalisation d'un site web.

Durée et modalités

9 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH
Pré-requis : le bénéficiaire doit être alphabétisé.

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre

54 avenue François Vincent Raspail
94117 Arcueil Cedex
01 49 08 37 70
01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Financier

DDASS

Former et **adapter la formation****Formation linguistique destinée au demandeurs d'emploi TH****Objectif**

Il s'agit d'apprendre "du français" afin de rendre les salariés ou futurs salariés rapidement opérationnels en situation de travail.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre de la loi de 2005 (ou assimilé) dont la non maîtrise du français à l'écrit et/ou à l'oral est une entrave forte à l'accès à l'emploi

Contenu

Les contenus abordés couvrent les champs indispensables à la recherche d'emploi et à la communication en situation professionnelle :

- Lire des consignes (hygiène, sécurité), des notices, laisser un message à un collègue,
- Appeler une personne ou un employeur pour obtenir un renseignement un rendez-vous,
- Parler de son expérience professionnelle antérieure,
- Parler de son projet, ses compétences,
- Savoir rédiger dans les grandes lignes une lettre de motivation, un CV,
- Savoir lire une annonce, mener un entretien d'embauche,
- Savoir utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication dans sa recherche d'emploi (NTIC),
- Identifier des lieux ressources afin d'obtenir des informations liées à l'emploi,
- Acquérir une autonomie dans les situations de communication écrites et orales en entreprise.

Immersion en entreprise : 3 semaines en fin de parcours.

Durée et modalités

4 mois à temps plein, en groupe de 15 stagiaires

Modalités de prescription

Envoi d'une fiche de liaison à l'organisme

Prescripteur

Cap emploi
Pôle Emploi
Missions locales

Opérateur

FAIRE
3 rue Langlois
94400 VITRY SUR SEINE
Tél : 01 46 80 69 48
Fax : 01 45 73 91 27

Financier

Agefiph

Former et **adapter la formation****Préparatoire prolongé (PP)****Objectif**

Développer l'autonomie et consolider les savoirs de base en vue d'entrer en formation qualifiante ou de retrouver un rythme de travail par :

- l'acquisition ou la consolidation des savoirs en mathématiques et en français ;
- l'adaptation à la vie de groupe ;
- la prise de conscience des attitudes et relations professionnelles liées au futur secteur d'activité ;
- la redynamisation et l'inscription de la personne dans son projet de réinsertion professionnelle.

Bénéficiaires

Personnes ayant besoin d'effectuer des révisions scolaires et/ou de retrouver un rythme de travail, une vie sociale du fait de leur inactivité depuis plusieurs années.

Contenu

la prestation permet d'approfondir ses connaissances et valider son projet professionnel par :

- des ateliers individualisés en maths et français (en lien avec le Centre de Ressources Multimédia)
- Un travail d'approfondissement et de validation du projet professionnel ;
- Une réalisation collective de dossiers thématiques (en lien avec le Centre de Ressources Multimédia) ;
- Des ateliers d'écriture.

A noter : il existe une prestation « **Préparatoire prolongé spécialisé** » (PPS) pour les personnes en situation de handicap psychique.

Durée et modalités

3 mois

Modalités de prescription

Orientation sur décision de la CDAPH (attribution déterminée par le psychologue de la CDAPH)

Prescripteur

CDAPH

Opérateur

CRP Vivre
54 avenue François Vincent Raspail
94117 Arcueil Cedex
01 49 08 37 70
01 49 08 37 89

crp-vivre@vivre-asso.com

Financier

Cramif/ Région Ile-de-France

Pour le PPS**Centre Alexandre Dumas**

45 rue de la Division du Général Leclerc
94250 Gentilly
Tel 01 49 69 18 40 / Fax 01 49 69 18 49
centre-alexandre-dumas@vivre-asso.com
evaluation-approfondie@vivre-asso.com

Former et **adapter la formation****Stages de découverte de l'apprentissage et des métiers (SDAM)
Dispositif d'accès à l'apprentissage****Objectif**

L'objectif de la prestation est de favoriser le choix professionnel du jeune en lui présentant l'apprentissage et les métiers auxquels il prépare.

Bénéficiaires

- jeunes à partir de 14 ans, scolarisés, présentés par un établissement scolaire, un CIO, la Mission Générale d'Insertion (MGI),
- jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et orientés par les missions locales ou effectuant une démarche personnelle,
- jeunes sans qualification, visant un diplôme de niveau V,
- jeunes en recherche de qualification de niveau IV et III.

Contenu

La prestation est séquencée en deux phases :

- **Une phase d'information d'une journée** : présentation de l'apprentissage et des métiers auxquels il prépare, information sur les débouchés en terme d'emploi et sur les méthodes de recherche d'un contrat d'apprentissage, évaluation du niveau et de la motivation du jeune afin de valider la faisabilité de son projet professionnel et information de la structure chargée de l'accueil et de l'orientation ;
- **Une phase d'immersion de deux jours minimum** permettant de découvrir un métier : mise en situation réelle sur un poste de travail en CFA et/ou en entreprise. La mise en place d'un parrainage des jeunes stagiaires par des apprentis est encouragée pendant cette phase d'immersion.

Pour toute nouvelle découverte d'un métier, le même CFA peut organiser une nouvelle séquence pratique dans ses ateliers ou en entreprise.

Durée et modalités

Durée : entre 3 et 7 jours

Statut :

- Statut scolaire
- Ou Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré

Modalités de prescription

- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement ou protocole établi entre le CFA et l'établissement scolaire.
- Pour les autres, aucune procédure particulière.

Prescripteur

Mission locale

Opérateur

CFA Du Val de Marne
participant au dispositif
d'accès à l'apprentissage

Le numéro Apprentissage de la Région
Ile-de-France : 0 810 18 18 18

Financier

Région / Etat

Former et **adapter la formation****Passerelle vers l'apprentissage (PASS)
Dispositif d'accès à l'apprentissage****Objectif**

L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

BénéficiairesJeunes de 16 ans à moins de 26 ans :

- les jeunes sans qualification, de niveau infra V qui n'ont pas les pré-requis pour entrer directement en apprentissage notamment en termes de savoir et le plus souvent en termes de savoir être.
- Les jeunes de niveau égal ou supérieur au niveau V ayant obtenu un CAP ou BEP, mais ne s'intégrant pas sur le marché du travail ;
- Les jeunes sortis de terminale, Bac réussi ou non,
- Les jeunes ayant éventuellement commencé une formation universitaire, sans résultats.

Contenu

La passerelle vers l'apprentissage est une action de pré qualification destinée à des jeunes n'ayant pas les pré-requis nécessaires à la préparation d'un diplôme de niveau V ou IV. Elle permet de les soutenir dans leurs démarches de recherche d'une entreprise pour la signature d'un contrat d'apprentissage, tout en dispensant les contenus de la formation souhaitée.

Durée et modalitésDurée:

- un maximum de 1000 heures (centre + entreprise), pour un public plus éloigné des pré-requis nécessaires à l'entrée en apprentissage.
- une durée maximale de 450 heures, pour un public ayant la capacité de s'insérer rapidement en entreprise.

Statuts des jeunes :

- Statut scolaire (non rémunéré) - seulement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible
- Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré pour tous les jeunes qui se présentent librement au CFA ou orientés par les relais d'orientation autres que les missions locales
- Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré pour tous les jeunes sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois et présentés par une mission locale

Modalités de prescription

- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement. (modalité d'inscription exceptionnelle et uniquement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible).
- Orientation par une mission locale grâce à la fiche individuelle d'orientation en passerelle pour ouvrir droit à rémunération.
- Pour les autres jeunes (démarche personnelle, CIO, autres structures d'orientation) : aucune modalité particulière d'inscription.

Prescripteur

Mission locale

Opérateur

CFA Du Val de Marne
participant au dispositif
d'accès à l'apprentissage

Le numéro Apprentissage de la Région
Ile-de-France : 0 810 18 18 18

Financeur

Région / Etat

Former et **adapter la formation****Formation intégrée (FI)
Dispositif d'accès à l'apprentissage****Objectif****Bénéficiaires**

L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Jeunes de plus de 16 ans:

- Sans qualification, (infra V)
- Ayant quitté un établissement scolaire depuis moins d'un an ou en voie de décrochage,
- Orientés au titre de la MGI.

Contenu

La Formation Intégrée est réalisée par un établissement scolaire associé à un CFA. L'animation est assurée par le coordonnateur de la Mission Générale d'Insertion.

Son but est de permettre aux jeunes qui ne peuvent accéder directement à l'apprentissage de préparer un diplôme de niveau V. Après avoir suivi une formation pré-professionnalisante sous statut scolaire, les jeunes signent un contrat d'apprentissage.

Durée et modalités**Modalités de prescription**

Durée : maximum de 700 heures.

Statut scolaire :

Couverture sociale assurée par l'établissement scolaire, non rémunéré

- Fiche/projet qui définit le partenariat entre le CFA et l'établissement scolaire
- Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement

Prescripteur**Opérateur****Financeur**

MGIEN

CFA Du Val de Marne
participant au dispositif
d'accès à l'apprentissage

Région / Etat

Le numéro Apprentissage de la Région
Ile-de-France : 0 810 18 18 18

Former et **adapter la formation****Cycle aménagé de l'apprentissage (CCA)
Dispositif d'accès à l'apprentissage****Objectif**

L'objectif de la prestation est de permettre au jeune de poursuivre un parcours qualifiant ou de le maintenir en formation qualifiante en cas de rupture de contrat d'apprentissage.

Bénéficiaires

Jeunes de plus de 16 ans ayant les pré-requis pour une suite de parcours qualifiant :

- à l'issue d'une passerelle de niveau V, IV ou III. Il s'adresse plus particulièrement à ceux qui, bien qu'ayant la motivation et le niveau requis ne parviendraient pas à bénéficier d'un contrat d'apprentissage pour accéder en CFA. Le jeune est inscrit en première année sous statut de la formation professionnelle, il réalise sa deuxième année sous contrat d'apprentissage réduit à un an.
- lors d'une rupture de contrat d'apprentissage, en première année à l'issue de la période d'essai, ou en seconde année.
- à l'issue d'une formation en lycée ou en CFA, ayant échoué à l'examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education Nationale ou par la signature d'un contrat d'apprentissage pour une troisième année.

Contenu

Le cycle aménagé de l'apprentissage est une action qualifiante permettant à des jeunes de préparer un diplôme de niveau V. Après quelques mois sous le statut de la formation professionnelle, ils continuent leur cycle en contrat d'apprentissage réduit à un an.

Durée et modalités

Durée : un maximum de 1200 heures.

Statut : Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré

Modalités de prescription

L'entrée en cycle aménagé fait l'objet d'une demande individuelle faite conjointement par le jeune et le prescripteur qui sont essentiellement :

- les structures d'accueil, Missions Locales
- les CFA
- la MGI pour les jeunes sortis d'un lycée professionnel sans diplôme, souhaitant re préparer leur examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education nationale.

Cette demande sera formulée sur la fiche individuelle d'inscription en cycle aménagé

Prescripteur

MG IEN

Opérateur

CFA du Val de Marne
participant au dispositif
d'accès à l'apprentissage

Le numéro Apprentissage de la Région
Ile-de-France : 0 810 18 18 18

Financeur

Région / Etat

Former et **adapter la formation**

**Module de formation individualisée
Dispositif d'accès à l'apprentissage**

Objectif	Bénéficiaires
----------	---------------

L'objectif de la prestation est d'apporter un soutien complémentaire à la formation en CFA par des heures de formation en Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou en plates-formes linguistiques ou autres prestataires extérieurs au CFA.

- les apprentis en formation de niveaux V, IV et III
- les jeunes en pré-apprentissage (CLIPA et CPA)
- les jeunes en passerelles ou en cycle aménagé

Contenu

Les différents modules de formation proposés sont :

- La remédiation cognitive pour mieux suivre les contenus de plus en plus complexes des référentiels des diplômes et cela à tous niveaux ;
- Les acquisitions linguistiques de base (illettrisme, français seconde langue) pour une grande partie de ces jeunes qui accèdent à un contrat visant un diplôme de niveau V ;
- La mise à niveau dans des domaines particuliers non couverts par les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou les plates-formes linguistiques.

Durée et modalités	Modalités de prescription
--------------------	---------------------------

Durée : un maximum de 120 heures par jeune.

Statuts des jeunes :

- Apprentis (dans le cadre du contrat d'apprentissage)
- Statut scolaire (jeunes inscrits en CLIPA ou CPA)
- Stagiaire de la formation professionnelle (jeunes inscrits en passerelle ou en cycle aménagé)

Conditions d'accès :

- Protocole de partenariat avec :
 - les Ateliers de Pédagogie Personnalisée
 - les plates-formes linguistiques
- Contrat de vacation ou protocole de partenariat avec les autres prestataires extérieurs au CFA

Prescripteur	Opérateur	Financier
--------------	-----------	-----------

Mission locale

APP
Plate-forme linguistique

Région / Etat

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Ateliers thématiques

Objectif

- Réaliser pendant l'atelier des actions contribuant à sa recherche d'emploi ou à la construction d'un projet d'accès à l'emploi.

- Acquérir une méthode pour être en capacité de continuer à mener ces actions de façon autonome suite à l'atelier

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Quel que soit le(s) thème(s) choisi(s) par le bénéficiaire, l'Atelier se déroule en trois temps :

- Le démarrage de l'atelier permet à l'animateur de s'assurer du thème sur lequel chaque bénéficiaire souhaite travailler.
- Le travail en atelier permet ensuite à chaque bénéficiaire de préparer puis de réaliser, étape par étape, les actions nécessaires pour atteindre l'objectif du thème qu'il a choisi.
- La fin de l'atelier permet à l'animateur de faire le point avec chaque participant pour s'assurer que le résultat a été atteint et lui proposer, le cas échéant, d'autres actions à mettre en œuvre dans le cadre de son parcours d'accès à l'emploi.

Il existe actuellement 34 thèmes différents, dont 33 peuvent être animés par un prestataire. Les thèmes proposés sont les suivants :

Objectif : je bâtis mon projet professionnel

- Identifier ses atouts pour son projet professionnel
- Rechercher des informations pour mieux connaître un secteur d'activité ou un métier
- Vérifier son projet professionnel et préparer sa réalisation
- Créer son entreprise, pourquoi pas ?
- Rechercher et choisir sa formation
- Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise
- Travailler à l'étranger, pourquoi pas ?

Objectif : j'organise ma recherche d'emploi

- Faire le point sur les atouts et les difficultés de sa recherche d'emploi
- Organiser sa recherche d'emploi
- Mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités
- Rédiger un Curriculum Vitae
- Mon CV (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Utiliser Internet pour sa recherche d'emploi
- Organiser ses déplacements selon le marché du travail
- S'organiser pour travailler à l'étranger
- Travailler dans un autre pays : Royaume Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Canada (soit 5 thèmes)

Objectif : Je recherche des offres et j'y réponds

- Trouver des offres et y répondre
- Je trouve une offre et j'y réponds (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Comprendre et sélectionner les petites annonces
- Rédiger une lettre de réponse à une petite annonce

- Utiliser le téléphone dans sa recherche d'emploi

Objectif : je démarcher les entreprises

- Cibler ses entreprises
- Chercher un emploi avec ses relations
- Rédiger une lettre de candidature spontanée
- Communiquer par son image

Objectif : Je réussis mon embauche

- Préparer un entretien d'embauche
- Simuler un entretien d'embauche
- Se familiariser avec les épreuves de sélection
- Réussir son intégration dans l'entreprise

L'atelier individualisé « multi thèmes »

Il regroupe des bénéficiaires travaillant sur des thèmes différents. Chacun travaille individuellement et à son propre rythme, sur le thème correspondant à son besoin. Cette forme d'atelier s'appuie sur une pédagogie de l'individualisation et fait alterner des phases de « travail autonome » et de « travail aidé ». Il a l'avantage de permettre au demandeur d'emploi de choisir librement le thème sur lequel il veut travailler, sans subir la contrainte d'une programmation rigide.

L'atelier collectif « mono thème » Cette organisation concerne obligatoirement :

- les deux thèmes destinés aux publics maîtrisant peu l'écrit, et qui nécessitent de rassembler des bénéficiaires ayant le même besoin ;
 - le thème portant sur la simulation d'entretiens de recrutement, qui s'appuie sur des exercices collectifs (simulations, jeux de rôles) avec l'appui de moyens adaptés (vidéo, ...)
- Pour autant, tous les autres thèmes peuvent aussi être animés collectivement et rassembler des bénéficiaires travaillant en même temps sur le même thème.

Durée et modalités

La prestation Atelier dure une ½ journée en groupe (12 personnes maximum) et peut prendre une forme individualisée ou une forme collective

Modalités de prescription

La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire. Les bénéficiaires peuvent également se positionner eux-mêmes sur un thème d'atelier en fonction des démarches qu'ils souhaitent réaliser lors de leur parcours vers l'emploi.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
 Pour trouver l'agence la plus proche :
 Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Cible emploi

Objectif

L'objectif de Cible Emploi est d'amener la personne à retrouver une activité professionnelle correspondant à ses capacités et à la réalité du marché du travail, via, en cas de nécessité, la construction ou la validation d'un projet professionnel

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi notamment travailleur handicapé et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

- Module 1 – Identifier des pistes professionnelles :
 - Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses expériences professionnelles et ses compétences et capacités, et ce, dans l'optique d'une meilleure connaissance de ses atouts et difficultés pour retrouver un emploi.
 - Faire émerger des pistes professionnelles.
- Module 2 – Se fixer un objectif professionnel réalisable
Aider le bénéficiaire à finaliser ou modifier son projet professionnel et à définir des cibles d'emplois réalistes en veillant à l'adéquation de son profil avec le marché du travail.
- Module 3 – Mettre en œuvre la recherche d'emploi selon les emplois ciblés
Assurer la mise en œuvre effective de la recherche d'emploi ou du projet professionnel à partir des emplois ciblés, en s'appuyant sur les outils ou démarches pertinents sur le marché du travail visé

Durée et modalités

La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 90 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements

Modalités de prescription

La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jsp?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle**Coaching pour demandeurs d'emploi en situation de handicap****Objectif**

Faciliter de façon significative la réinsertion durable de personnes handicapées au chômage depuis plusieurs mois

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilés)

Contenu

L'accompagnement est centré sur la résolution de problèmes et la recherche itérative de solutions : expérimentation de nouveaux comportements et analyse des effets obtenus en situations réelles, sélection des comportements gagnants. Les modalités d'accompagnement sont le coaching individuel, les ateliers en groupe et le coaching à distance.

Durée et modalités

60 heures maximum, réparties en 3 mois
Parcours décliné à travers 2 phases :
- coaching vers l'emploi : 50 heures
- coaching dans l'emploi : 10 heures

- Phase préliminaire d'engagement et contractualisation entre le bénéficiaire et le coach ;
- Entretiens individuels hebdomadaires de 1 à 2 heures ;
- Séquences collectives hebdomadaires.
- La prestation est modulable et centrée sur les besoins spécifiques et l'engagement de la personne.

Modalités de prescription**Prescripteur****Opérateur****Financier**

AFPA Service d'Orientation
Professionnel (SOP)

Agefiph

ZI Le Closeau, rue Marc Seguin
94015 Créteil Cedex
0825 111 111
01 42 07 13 92

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Parrainage 16-25 ans

Objectif

Accompagner les jeunes dans leurs recherches et leurs démarches tout au long de leur parcours

Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 25 ans reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance, nécessitant une approche individuelle et personnalisée

Contenu

Le parrain est un bénévole qui s'engage à :

- ▶ aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel (formation, stage, emploi) en partageant son expérience professionnelle ou dans les métiers en question
- ▶ mettre à disposition du filleul un réseau relationnel pour le soutenir dans sa démarche : contact avec des entreprises, stages, emploi...
- ▶ accompagner le jeune dans son projet, à se maintenir dans son emploi et le soutenir moralement dans son parcours et face aux problèmes quotidiens rencontrés.

Durée et modalités

Rencontres individuelles avec le parrain ponctuelles ou régulières sur une période pouvant aller jusqu'à 9 mois

Modalités de prescription

La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

Prescripteur

Mission Locale

Opérateur

Missions locales du Val-de-Marne

Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire

Financier

Région Ile-de-France

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Stratégie de recherche d'emploi (STR)

Objectif

- Définir une stratégie efficace de recherche d'emploi, prenant en compte sa cible d'emploi et son environnement socio-économique
- Découvrir les méthodes pour créer ou faire évoluer les outils adaptés à cette stratégie
- Mobiliser ces outils dans sa démarche de recherche d'emploi

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi TH

Contenu

La prestation est organisée en 6 phases dont les contenus de chacune des phases sont :

- Accueil et présentation de la prestation
- Identifier et mettre en valeur ses atouts
- Les marchés du travail
- Les méthodes et outils de la recherche d'emploi
- L'entretien d'embauche
- Elaboration d'un plan d'action

Durée et modalités

3 jours 1/2
En groupe de 8 à 15 personnes

Modalités de prescription

La prestation est décidée par le Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle****Module entreprise (formation courte AGEFIPH)**

Objectif	Bénéficiaires	
<p>Confronter son projet à la réalité d'une expérience en entreprise</p> <p>Ce module permettra au bénéficiaire de réaliser un ou plusieurs stage(s) en entreprise, afin de valider, invalider ou préciser un projet d'emploi.</p>	<p>Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212 13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ; ▪ Des bénéficiaires qui ont déjà un ou plusieurs projets d'emploi validés par le prescripteur, qui semblent adaptés à leurs envies, leurs compétences, et les contre-indications liées à leurs problèmes de santé ; ▪ Des bénéficiaires pour qui un séjour en entreprise peut être bénéfique : <ul style="list-style-type: none"> Pour redynamiser une recherche d'emploi un peu longue par une immersion en entreprise, Pour rendre plus « concret » en l'incarnant dans une expérience en entreprise, Pour s'assurer de la faisabilité d'un projet, l'éprouver par un séjour en entreprise ; Pour déterminer les conditions d'exercice de ce métier compte tenu des contraintes de la personne handicapée 	
Contenu		
<p>Le module comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un premier temps dans l'organisme pour chercher un stage en entreprise en cohérence avec le projet de la personne. Il ne dépassera pas 15h ; ➤ Deux semaines en entreprise pour toutes les personnes, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent selon les cas être séquencées en deux séjours dans deux entreprises différentes) ; ➤ 15 heures maximum dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi. 		
Durée et modalités	Modalités de prescription	
<p>La durée est comprise entre 90 et 100 heures.</p> <p>Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.</p>	<p>Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.</p> <p>Le bénéficiaire doit avoir défini un projet professionnel validé par le prescripteur.</p>	
Prescripteur	Opérateur	Financier
<p>Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales</p>	<p>Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org</p>	<p>Agefiph</p>

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle****Evaluation en milieu de travail (EMT)****Objectif**

Cette prestation a pour but de permettre à un demandeur d'emploi de :

- faire le point sur ses savoir-faire ou sur ses aptitudes,
- être en situation réelle de travail en entreprise,
- connaître concrètement un métier ou un type d'entreprise,
- démontrer à un employeur ce qu'il sait faire en pratique

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi ayant une expérience professionnelle récente dans le métier recherché mais des difficultés à cerner ses points forts dans le cadre de son parcours professionnel

Contenu

L'évaluation en milieu de travail a pour objectifs de :

- Mesurer les écarts éventuels entre les compétences du demandeur et celles de l'emploi visé,
- Découvrir les conditions réelles d'exercice du métier,
- Vérifier que les compétences du demandeur correspondent à celles recherchées par les employeurs,
- Savoir si l'emploi vers lequel le demandeur se dirige lui convient.

Le demandeur est encadré individuellement par un tuteur de l'entreprise qui l'évalue. A partir de la fiche d'évaluation, le conseiller à l'emploi validera et enrichira le profil professionnel du demandeur et proposera des offres d'emploi adaptées. Il pourra également envisager des actions de formation si nécessaire.

Durée et modalités

La durée de la prestation est de 10 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire. Des aménagements à temps partiel sont envisageables pour les demandeurs d'emploi TH, notamment

Modalités de prescription

La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle****Evaluation par simulation préalable au recrutement - VOCA (ESPR - VOCA)****Objectif**

L'objectif de la prestation est d'évaluer les habiletés des bénéficiaires par rapport à un métier ou à un poste de travail en mettant en œuvre les exercices d'évaluation par simulation créés par le Pôle Emploi.

Bénéficiaires

Cette prestation porte le nom de "ESPR" ou de "VOCA" selon le public auquel elle s'adresse :

- L'ESPR s'adresse à tous les demandeurs d'emploi candidats à un recrutement, quelle que soit leur expérience ou leur formation.
- Dans le cas de "VOCA", le public ciblé est celui du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), c'est-à-dire les jeunes de 18 à moins de 26 ans présentant des difficultés d'insertion professionnelle, qu'ils soient inscrits ou non à le Pôle Emploi et qui acceptent d'être présentés aux entreprises pour le métier sur lequel ils se sont positionnés au préalable.

Contenu

La prestation est organisée par le Pôle Emploi à la demande des entreprises ou des branches professionnelles. Le Pôle Emploi se charge de convoquer les candidats, de trouver les locaux, de fournir les exercices, les différents supports et le matériel nécessaire à la réalisation des exercices.

La prestation peut être réalisée dans les locaux de l'agence, dans une entreprise, ou dans des locaux mis à disposition.

La prestation d'ESPR comprend 3 phases :

- La passation des exercices de simulation
- La correction des exercices
- La restitution

Durée et modalités

La durée d'une séance d'évaluation est comprise entre une ½ journée et 1 journée, en fonction du poste à pourvoir et des habiletés à évaluer

Modalités de prescription

La prestation est mise en œuvre par le Pôle Emploi dans le cadre d'un recrutement pour une ou plusieurs entreprises qui adhèrent à la méthode de "recrutement par simulation" et à l'issue des différentes étapes préalables à ce mode de recrutement.

La prestation est déclenchée pour présélectionner les candidats qui seront présentés à l'entreprise, en évaluant leurs capacités à occuper le poste de travail.

La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, assistantes sociales, associations intermédiaires...

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés (I.P.T.H.)

Objectif

Aider les demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés à :

- valider un projet professionnel durable ;
- trouver leur place dans un nouveau contexte de travail par le biais d'immersion en entreprise ;
- s'inscrire à la fin de la prestation dans une perspective d'emploi rapide (en CDI de préférence)

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

le contenu de la prestation comprend :

- L'accueil, vérification de la cohérence de la demande avec le contenu de l'action
- La définition d'un contrat d'objectifs
- Une première mise en situation professionnelle
- Un bilan et repositionnement
- Une deuxième mise en situation professionnelle
- Un bilan et un plan d'action de retour à l'emploi (possible sur 3 mois)

Durée et modalités

560 heures, dont 286 heures en centre et 274 heures en entreprise.
Le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle et peut bénéficier d'une rémunération par le CNASEA

Modalités de prescription

Pré-requis : maitrise suffisante du français oral, avoir un projet professionnel clair et être motivé dans sa démarche de retour à l'emploi durable.
Inscription par l'envoi d'une fiche de liaison par le prescripteur
Le recrutement a lieu sous forme d'une information collective suivie d'un entretien individuel.

Prescripteur

Pôle Emploi
Cap emploi

Opérateur

PSYCHOREC
5/9 rue Jacques Anquetil
94736 Nogent sur Marne cedex
01.48.75.40.65
01.48.75.54.41
stephanie.simonet@psychorec.fr

Financier

Région Ile-de-France

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Action de formation préalable à l'embauche (AFPE)

Objectif

Cette action a pour but de permettre à un demandeur d'emploi :

- d'occuper le nouvel emploi qui lui est proposé
- en bénéficiant d'une formation préalable.

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi indemnisé par l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l'employeur en liaison avec le Pôle Emploi. Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir. C'est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l'action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l'issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l'entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités

La durée de l'action est de un à trois mois (450h maximum), dans l'entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.

Modalités de prescription

La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Action préparatoire au recrutement (APR)

Objectif

Cette action a pour but de permettre à un demandeur d'emploi :

- d'occuper le nouvel emploi qui lui est proposé
- dans une entreprise affiliée à l'Unédic (entreprise du secteur privé, industrielle, commerciale et artisanale)
- en bénéficiant d'une formation préalable.

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi non indemnisé par l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l'employeur en liaison avec le Pôle Emploi. Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir.

C'est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l'action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l'issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l'entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités

La durée de l'action est de un à trois mois (450h maximum), dans l'entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.

Modalités de prescription

La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
Pour trouver l'agence la plus proche :
Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Aide au recrutement de personnel handicapé dans la Fonction Publique

Objectif

- Faciliter le recrutement des personnes handicapées dans les fonctions publiques, selon des modalités à définir par chaque employeur.
- Optimiser le recrutement par la voie contractuelle en apportant un appui aux recruteurs pour identifier les personnes dont les caractéristiques personnelles et professionnelles correspondent le mieux aux profils recherchés.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi ayant le statut de personne handicapée au titre des lois de 1987 et 2005 (ou assimilé)

Contenu

- Recueil d'informations sur les postes à pourvoir et leur environnement
- Présélection de candidatures sur dossier (CV, lettre de motivation...)
- Evaluation des candidats présélectionnés : entretiens et tests
- Exploration de l'impact de la situation de handicap sur l'emploi et de la compensation du handicap
- Présentation des candidatures avec synthèse écrite

Durée et modalités

Entretiens individuels
 En fonction du nombre de candidats : évaluations individuelles ou en groupe.
 Participation au jury de recrutement.

Modalités de prescription

La prestation est mobilisée avec l'accord de la personne.
 L'Afpa informe le référent de parcours de la personne sur la mise en œuvre de cet accompagnement.

Prescripteur

AFPA

Opérateur

AFPA Service d'Orientation Professionnel (SOP)

ZI Le Closeau, rue Marc Seguin
 94015 Créteil Cedex
 0825 111 111
 01 42 07 13 92

Financier

Agefiph

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)

Objectif

Cette prestation a pour but de tester les compétences d'un demandeur d'emploi par rapport à une offre déposée au Pôle Emploi

Bénéficiaires

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Durée et modalités

La durée de la prestation est de 1 à 5 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire.
 Cette évaluation est négociée par le Pôle Emploi avec le demandeur et l'entreprise.
 Le demandeur est placé sous la responsabilité d'un tuteur de l'entreprise au cours de l'évaluation.

Modalités de prescription

La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur

Pôle Emploi

Opérateur

Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi
 Pour trouver l'agence la plus proche :
 Tél : 3949

Web : <http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961>

Financier

Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et **faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Bilan maintien dans l'emploi (BME)

Objectif

Rechercher toutes les solutions adaptées afin de maintenir le salarié dans une dynamique professionnelle

Bénéficiaires

Les salariés du secteur privé, bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ou en voie de l'être, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude ou d'aptitude avec restriction à leur poste de travail

Contenu

Il existe 2 types de bilans en fonction du besoin d'évaluation :

- le bilan court : valider le projet professionnel en vérifiant l'adéquation entre le projet identifié et les compétences/potentiels du salarié ;
- le bilan long : aider le salarié à élaborer un projet réaliste en vue d'un reclassement interne ou externe à l'entreprise.

Durée et modalités

Les durées sont souples et varient en fonction du besoin.

- Pour les bilans courts : entre 14 et 20 heures sur 1 mois maximum
- Pour les bilans longs : entre 26 et 34 heures sur 2 mois maximum. A mis parcours, un bilan intermédiaire peut être réalisé avec l'ensemble des partenaires associés, dont l'entreprise.

La prestation implique les 3 acteurs du maintien : entreprise, salarié et médecin du travail.

En fin de prestation, une réunion de restitution peut être organisée afin de faciliter l'accompagnement à développer. Le centre de bilan propose également un entretien de suivi à 2 mois.

Modalités de prescription

la demande de Bilan Maintien dans l'Emploi doit être formulée auprès du SAMETH, qui transmettra une fiche de liaison au centre de bilan préalablement choisi.

Le premier entretien est mené dans les 15 jours maximum suivant l'envoi de la fiche de liaison, et dans les 8 jours si l'inaptitude est prononcée par le médecin du travail.

Prescripteur

Médecin du travail
SAMETH

Opérateur

Opérateur conventionné par l'Agefiph

Financier

Agefiph

S'adresser au SAMETH